

ARRÊTÉ MUNICIPAL N°AR 2022- *Ar 1*

PORTANT AUTORISATION DE STATIONNEMENT D'UN TAXI SUR LA VOIE PUBLIQUE – MODIFICATION N°2 (changement de véhicule)

Le Maire de GARONS, Chevalier de la Légion d'Honneur,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L2213-33,
VU la Loi n°2014-1104 du 1^{er} octobre 2014 relative aux taxis et aux voitures de transport avec chauffeur,
VU notamment les Articles L3121-2, L3121-4 et L3121-6 du Code des Transports,
VU le Code de la Route,
VU le Code du Commerce,
VU le Code de la consommation,
VU le Code du travail,
VU le Code Pénal,
VU l'arrêté Préfectoral n°2013-224-0004 du 12 août 2013 portant définition des caractéristiques de la plaque d'identification des taxis,
VU l'Arrêté Municipal n°2022-017 portant transfert à titre onéreux de l'autorisation de stationnement n°2 à Monsieur Ben Aissa DGHOUGHY .
VU la demande formulée de changement de véhicule d'exploitation,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Monsieur Ben Aissa DGHOUGHY est autorisé à exploiter la licence n°2 et à stationner sur la commune de GARONS.

ARTICLE 2 : Le véhicule utilisé à compter du 4 novembre 2022 pour l'exploitation de cette licence sera un SKODA KODIAQ BREAK immatriculé FC-533-GM équipé d'un lumineux de marque ATA.

ARTICLE 3 : Les conducteurs autorisés à conduire ce véhicule sont :

- Monsieur Ben Aissa DGHOUGHY

ARTICLE 4 :

- Le Directeur Général des Services,
- La Police Municipale,

sont chargés chacun en ce qui concerne de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée :

- à Monsieur Ben Aissa DGHOUGHY,
- à Monsieur le Préfet du Gard,
- à Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie,

Fait à GARONS, le *20/11/2022*
Le Maire,

Alain DALMAYRE



Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification. Le TA peut être saisi par l'application informatique télécours sur le site internet www.telrecours.fr

Notifié le signature